



# Résultats de recherche Santé mentale

## FAITS EN BREF

**D**ans le cadre de sa **Stratégie en matière de santé mentale**, le **Service correctionnel du Canada (SCC)** travaille activement à l'amélioration du continuum de soins de santé mentale fournis aux délinquants en renforçant la capacité d'accueil dans les établissements fédéraux et en offrant des programmes qui visent le retour en toute sécurité des délinquants dans la collectivité.

### PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE

- Depuis 2009, les délinquants admis au SCC font l'objet d'un dépistage des troubles mentaux, lequel est effectué à l'aide du Système informatisé de dépistage des troubles mentaux à l'évaluation initiale (SIDTMEI).
- Récemment, une enquête nationale sur les délinquants de sexe masculin a été réalisée au moyen d'une entrevue clinique afin de définir les taux de troubles mentaux diagnostiqués<sup>1</sup>.

#### Délinquantes

- D'après les résultats enregistrés dans le SIDTMEI, 62 % des délinquantes admises ont eu besoin de subir des évaluations approfondies de leur santé mentale. À noter que les délinquantes autochtones ont présenté des taux analogues à ceux des délinquantes non autochtones<sup>2</sup>.
- Une autre étude a révélé peu d'écart entre les taux de problèmes de santé mentale chez les délinquantes autochtones et les délinquantes non autochtones. Ainsi, la dépendance à l'alcool, à la marijuana, aux amphétamines et aux sédatifs

serait plus importante chez les délinquantes autochtones<sup>3</sup>.

- Toutes les délinquantes qui manifestent des symptômes de toxicomanie persistante ont également reçu un diagnostic de trouble psychiatrique permanent (c'est-à-dire que les symptômes étaient graves au point d'attirer un diagnostic de trouble psychiatrique à une étape de leur vie)<sup>4</sup>.

#### Délinquants

- D'après les résultats obtenus dans le SIDTMEI, la moitié des délinquants de sexe masculin admis ont besoin de subir des évaluations approfondies; 28 % de ces délinquants ont reçu un diagnostic de trouble mental<sup>5</sup>.
- Parmi les délinquants de sexe masculin ayant besoin de subir des évaluations approfondies, on n'a constaté aucun écart entre les délinquants autochtones et non autochtones<sup>6</sup>.
- À la lumière des entrevues cliniques menées auprès des délinquants de sexe masculin admis provenant de trois régions, il semblerait que la toxicomanie soit le problème le plus courant. Néanmoins, plus de 40 % des délinquants présentent des symptômes

<sup>1</sup> Beaudette (2013). [La prévalence des troubles mentaux chez les délinquants sous responsabilité fédérale nouvellement admis : régions de l'Atlantique, de l'Ontario et du Pacifique](#). Résultats de recherche émergents 13-3. Ottawa, ON : SCC.

<sup>2</sup> Archambault, Stewart, Wilton et Cousineau (2010). [Premiers résultats du Système informatisé de dépistage des troubles mentaux à l'évaluation initiale \(SIDTMEI\) pour les femmes purgeant une peine de ressort fédéral](#). Rapport de recherche R-230. Ottawa, ON : SCC.

<sup>3</sup> Derksen, Booth, McConnell et Taylor (2012). [Besoins en santé mentale des délinquantes sous responsabilité fédérale](#). Rapport de recherche R-267. Ottawa, ON : SCC.

<sup>4</sup> Derksen, Booth, McConnell et Taylor (2012). [Besoins en santé mentale des délinquantes sous responsabilité fédérale](#). Rapport de recherche R-267. Ottawa, ON : SCC.

<sup>5</sup> Stewart, Wilton et Malek (2011). [Validation du Système informatisé de dépistage des troubles mentaux à l'évaluation initiale \(SIDTMEI\) dans une population masculine sous responsabilité fédérale](#). Rapport de recherche R-244. Ottawa, ON : SCC.

<sup>6</sup> Derksen, Booth, McConnell et Taylor (2012). [Besoins en santé mentale des délinquantes sous responsabilité fédérale](#). Rapport de recherche R-267. Ottawa, ON : SCC.





# Résultats de recherche Santé mentale

## FAITS EN BREF

autres que ceux de la toxicomanie ou du trouble de la personnalité antisociale<sup>7</sup>.

- Dans les trois régions où l'étude a été réalisée, la prévalence des troubles de l'humeur s'établit entre 15 % et 19 %, et la prévalence des troubles psychotiques varie de 2 % à 7 %<sup>8</sup>.

### Troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité (TDAH)

- Dix-sept pour cent des délinquants présentaient des symptômes de TDAH. Vingt-cinq pour cent des délinquants présentaient également des symptômes modérés de TDAH<sup>9</sup>.
- Les délinquants ayant les symptômes de TDAH les plus marqués étaient 2,5 fois plus susceptibles d'être accusés d'infraction disciplinaire que ceux qui ne présentaient pas de tels symptômes. Par ailleurs, les délinquants présentant des symptômes marqués de TDAH s'en sortaient moins bien une fois mis en liberté dans la collectivité et étaient réincarcérés plus souvent et plus rapidement que ceux qui présentaient peu ou pas de symptômes de cette nature<sup>10</sup>.

## TRAITEMENT ET INTERVENTIONS

- Les délinquantes qui ont participé à la thérapie comportementale dialectique (TCD) ont manifesté

des signes évidents d'amélioration sur le plan des symptômes psychologiques et du bien-être. De fait, les résultats préliminaires démontrent que la participation à la TCD peut contribuer à la réduction du taux d'automutilation chez les délinquantes<sup>11</sup>.

- Près du quart des délinquantes à l'étude ont suivi la TCD et participé au Programme des survivantes de traumatismes et d'actes de violence. D'après les résultats de l'étude, les participantes ont formulé des commentaires positifs concernant ces programmes<sup>12</sup>.

### Dans la collectivité

- Depuis 2005, le SCC mène l'Initiative sur la santé mentale dans la collectivité (ISMC), qui vise à faciliter la réinsertion sociale des délinquants atteints de troubles mentaux.
- À l'heure actuelle, une recherche est en cours afin d'étudier l'incidence de l'ISMC chez les délinquants participants.

## RÉSULTATS CHEZ LES DÉLINQUANTS

- Il importe de régler les problèmes de santé mentale et de toxicomanie puisqu'ils nuisent à la réinsertion sociale des délinquants.
- Comparativement aux délinquants exempts de problèmes de santé mentale et de toxicomanie, ceux atteints de l'un ou l'autre de ces problèmes obtiennent des résultats inférieurs au cours de leur incarcération de même que dans la collectivité<sup>13</sup>.

<sup>7</sup> Beaudette (2013). [La prévalence des troubles mentaux chez les délinquants sous responsabilité fédérale nouvellement admis : régions de l'Atlantique, de l'Ontario et du Pacifique](#). Résultats de recherche émergents 13-3. Ottawa, ON : SCC.

<sup>8</sup> Beaudette (2013). [La prévalence des troubles mentaux chez les délinquants sous responsabilité fédérale nouvellement admis : régions de l'Atlantique, de l'Ontario et du Pacifique](#). Résultats de recherche émergents 13-3. Ottawa, ON : SCC.

<sup>9</sup> Usher, Stewart, Wilton et Malek (2010). [Profil et résultats des délinquants souffrant de TDAH](#). Rapport de recherche R-226. Ottawa, ON : SCC.

<sup>10</sup> Usher, Stewart, Wilton et Malek (2010). [Profil et résultats des délinquants souffrant de TDAH](#). Rapport de recherche R-226. Ottawa, ON : SCC.

<sup>11</sup> Blanchette, Flight, Verbrugge, Gobeil et Taylor (2011). [La thérapie comportementale dialectique offerte aux délinquantes dans les unités de garde en milieu de vie structuré](#). Rapport de recherche R-241. Ottawa, ON : SCC.

<sup>12</sup> Blanchette, Flight, Verbrugge, Gobeil et Taylor (2011). [La thérapie comportementale dialectique offerte aux délinquantes dans les unités de garde en milieu de vie structuré](#). Rapport de recherche R-241. Ottawa, ON : SCC.

<sup>13</sup> Wilton et Stewart (2012). [Résultats chez les délinquants présentant des troubles concomitants de toxicomanie et de santé mentale](#). Rapport de recherche R-277. Ottawa, ON : SCC.



# Résultats de recherche Santé mentale

## FAITS EN BREF

- En outre, le nombre d'infractions disciplinaires mineures ou graves et de placements en isolement sollicité ou non sollicité était beaucoup plus élevé chez les délinquants atteints de problèmes de santé mentale que chez ceux qui n'en étaient pas atteints<sup>14</sup>.
- Les délinquants dont l'examen du cas en vue d'une libération conditionnelle a été reporté ou annulé sont plus susceptibles que les autres d'avoir fait l'objet d'un diagnostic actuel ou antérieur de problème de santé mentale<sup>15</sup>.
- À la mise en liberté, les délinquants ayant un trouble mental étaient plus susceptibles d'être à nouveau condamnés, quoique cette tendance n'était pas valable pour les délinquants autochtones atteints de pareils troubles<sup>16</sup>.
- Il ressort des résultats obtenus à l'aide d'une mesure de la fonction cognitive (Cognistat) que 25 % des délinquants admis dans la région du Pacifique présentent des déficits à divers degrés<sup>17</sup>.
- Malgré la tendance notable des délinquants ayant des déficits cognitifs à être placés en isolement (en comparaison avec ceux qui sont exempts de tels déficits), aucune corrélation n'a été établie entre le degré de gravité de ces déficits cognitifs et les infractions commises dans l'établissement,

l'achèvement des programmes correctionnels, les réincarcérations pour des motifs divers, ni les réincarcérations pour cause d'infraction<sup>18</sup>.

### DÉLINQUANTS SEXUELS

- Le taux de troubles mentaux diagnostiqués à l'admission des délinquants sexuels assujettis à une ordonnance de surveillance de longue durée est deux fois plus élevé (40 %) que celui des délinquants en liberté d'office (LO) sans antécédents en matière d'infractions sexuelles (18 %), quatre fois plus élevé que celui des délinquants sexuels en LO (9 %), et six fois plus élevé que celui des délinquants en liberté conditionnelle (7 %)<sup>19</sup>.

<sup>14</sup> Stewart, Wilton et Cousineau (2012). [Délinquants purgeant une peine de ressort fédéral atteints de troubles mentaux : résultats correctionnels et intervention correctionnelle](#). Rapport de recherche R-268. Ottawa, ON : SCC.

<sup>15</sup> Cabana, Wilton et Stewart (2011). [Reports et annulations d'examen de demandes de libération conditionnelle et programmes correctionnels](#). Rapport de recherche R-248. Ottawa, ON : SCC.

<sup>16</sup> Stewart, Wilton et Cousineau (2012). [Délinquants purgeant une peine de ressort fédéral atteints de troubles mentaux : résultats correctionnels et intervention correctionnelle](#). Rapport de recherche R-268. Ottawa, ON : SCC.

<sup>17</sup> Stewart, Sapers, Cousineau, Wilton et August (2014). *Taux de prévalence, profil et résultats des délinquants purgeant une peine de ressort fédéral et ayant des déficits cognitifs*. Rapport de recherche R-298. Ottawa, ON : SCC.

<sup>18</sup> Stewart, Sapers, Cousineau, Wilton et August (2014). *Taux de prévalence, profil et résultats des délinquants purgeant une peine de ressort fédéral et ayant des déficits cognitifs*. Rapport de recherche R-298. Ottawa, ON : SCC.

<sup>19</sup> Axford et Abracen (2011). [Délinquants sexuels déclarés délinquants à contrôler dans les centres correctionnels communautaires \(CCC\) : comparaison avec d'autres groupes dans les CCC](#). Rapport de recherche R 252. Ottawa, ON : SCC.